Seine-Saint-Denis : trois jeunes condamnés pour vol « raciste »

28/09/2016 à 1h45

Le tribunal de Bobigny a condamné ce mardi à des peines de 12 à 18 mois de prison trois jeunes hommes qui avaient agressé et volé une famille d'origine chinoise sur le parking d'un restaurant de Drancy. Le tribunal a retenu comme circonstance aggravante la dimension "raciste" de l'agression, quelques semaines après la mort de Zhang Chaolin, un père de famille chinois de 49 ans, décédé des suites d'un vol violent à Aubervilliers.

"*On n'est pas les seuls à voler les Asiatiques. A Aubervilliers c'est courant*" se sont défendus les prévenus, qui nient toute implication. Âgés de 22 à 23 ans, ils étaient jugés pour deux vols avec violences commis la même soirée du 26 mars. À chaque fois, les victimes, qui venaient du milieu des commerçants chinois d'Aubervilliers, avaient été suivies avant d'être frappées et délestées de leur sac. Relaxés du premier vol "*au bénéfice du doute*" les prévenus ont été condamnés pour une agression qui s'était produite sur le parking d'un restaurant de Drancy : trois adultes d'une même famille avaient reçu des coups sous les yeux de quatre enfants.

Les victimes ont été "choisies pour ce qu'elles représentent, visées pour ce qu'elles possèdent et ciblées pour ce qu'elles sont", a lancé la procureure, qui a requis de 30 mois à trois ans de prison. Les trois prévenus, dont deux ont écopé de douze mois ferme, contre 18 mois pour le troisième.

(…) Le Figaro